



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pieces de monnaie

Question écrite n° 39213

Texte de la question

Le développement de la fausse monnaie a aujourd'hui atteint un niveau inimaginable et tous les départements sont désormais touchés en particulier par le problème de la circulation des fausses pièces de 10 francs. Si certaines de ces fausses pièces peuvent être facilement identifiables, il n'en demeure pas moins que la grande majorité de celles-ci ne peut être différenciée des vraies pièces de 10 francs tant et si bien que certains commerçants refusent désormais les paiements en pièces de 10 francs. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de l'économie et des finances de lui indiquer les décisions que le Gouvernement entend arrêter pour enrayer la diffusion de fausse monnaie qui nuit fortement aux commerçants et artisans ainsi qu'aux particuliers qui, ayant reçu lors d'une transaction des fausses pièces de 10 francs, parfois pour des montants assez élevés, se retrouvent sans la moindre possibilité d'être indemnisés par les organismes bancaires ni par la Banque de France.

Texte de la réponse

Environ 800 millions de pièces de 10 francs circulent en France métropolitaine. Les fausses pièces ne concernent qu'une partie très infime de ce volume en circulation (moins de 1 p. 100). Ces fausses pièces sont par ailleurs très concentrées dans certaines régions et particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est la raison pour laquelle le phénomène apparaît plus important qu'il ne l'est en réalité. Même limitée dans son ampleur et circonscrite à une partie du territoire, la circulation de ces fausses pièces de 10 francs est perturbante et préoccupante pour tous les agents économiques, notamment les commerçants et les consommateurs. C'est pourquoi le ministre a demandé à ses services de déployer tous les efforts possibles pour à la fois renseigner le public sur les différences entre les vraies et les fausses pièces de 10 francs et participer à la recherche des circuits de contrefaçon. Un dépliant destiné à aider le public à identifier toute fausse monnaie a été réalisé et est en cours de diffusion. L'administration des Monnaies et médailles, direction du ministère de l'économie et des finances, qui est dotée d'un service spécialisé chargé de la répression contre la fabrication et le trafic de fausses monnaies, travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie, la police et la justice. La coopération internationale entre les pays membres de l'Union européenne permet également de continuer à progresser dans le démantèlement des officines de contrefaçon de monnaies. Outre ces efforts, qui exigent du temps pour se concrétiser, le civisme de chacun de nos concitoyens est nécessaire. Chacun est invité à ne pas faire circuler de fausse monnaie, à en refuser l'utilisation afin de dissuader les faussaires, et à remettre celle qu'il viendrait à détenir soit au commissariat, soit à la gendarmerie, soit à sa propre banque.

Données clés

Auteur : [M. Hellier Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39213

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2806

Réponse publiée le : 1er juillet 1996, page 3541